

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**PRÉAVIS No 04/2020
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Renouvellement d'une ambulance
Demande d'un crédit d'investissement
de CHF 262'586.76**

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	1
4. PRODUIT RETENU - DEMARCHE CANTONALE	2
▪ FOURNISSEUR : ACT SPECIAL CAR CENTER AG, GÜTERSTRASSE 21, 5014 GRETZENBACH, WWW.ACT-SPECIALCAR.CH ;	2
5. ASPECTS FINANCIERS	3
6. CONCLUSIONS	4

Annexes

N° 1 – DIRECTIVES FINANCIERES CANTONALES

N° 2 – ACCORD PREALABLE DE LA DGS

N° 3 – OFFRE ACT

N° 4 – OFFRE EMTECH

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

L'investissement sollicité concerne le renouvellement d'un véhicule de secours pour le Service d'ambulances de l'ASR.

Le véhicule en question, portant l'indicatif « Corel 972 », immatriculé VD 57905, est un châssis Chevrolet Express équipé d'un caisson. Il a été acquis en 2011 par Sécurité Riviera et sa première mise en circulation remonte au 25 juillet de l'année précitée. Bien que l'achat ait incombé à l'ASR lors du paiement initial, cette ambulance a été intégralement financée par l'Etat, par le biais de 7 versements annuels de CHF 33'293.-, de 2012 à 2018. Par conséquence, le moment d'étudier son renouvellement est arrivé.

Bien que vieillissante, Corel 972 est actuellement toujours en service. Sa conception robuste ainsi que l'attention portée à son entretien mécanique depuis 2011 permettent d'envisager de conserver cette ambulance comme véhicule de réserve après son remplacement. Cette façon de procéder est usuelle, par ailleurs validée par la Direction générale de la santé (ci-après DGS) pour les services du dispositif cantonal en matière d'urgences préhospitalières.

2. FINANCEMENT

Les directives cantonales relatives à la contribution de l'Etat au financement des services d'ambulances d'urgence et de sauvetage du 30 novembre 2018 précisent que les investissements liés à l'achat d'ambulances de type C, appartenant au dispositif cantonal, sont subventionnés par la DGS. Le service exploitant assure l'acquisition et se voit dédommagé sur la base d'un amortissement annuel forfaitaire de CHF 35'000.- sur une période de 8 ans. Ce forfait comprend l'achat du châssis, du caisson, d'une civière électrique, du dispositif de chargement électrique de la civière et de l'option 4x4 si l'acquéreur en fait la demande.

Si le service exploitant choisi de recourir à l'emprunt, il lui appartient d'assumer la charge financière des intérêts liée à l'investissement. Ces frais sont intégrés dans les comptes annuels transmis à l'Etat pour obtenir l'octroi de la subvention cantonale pour chaque exercice financier.

Les intentions d'achat doivent faire l'objet d'un accord écrit préalable de la DGS et les commandes effectuées selon ses instructions. Cette étape est aujourd'hui franchie, l'accord étatique figure en annexe du présent préavis.

3. CHOIX DU MODELE

Notre Chevrolet Express avait été retenu dans le cadre d'une démarche d'achat collective, regroupant plusieurs services d'ambulances vaudois subventionnés par l'Etat. Ce type d'approche permet d'une part de garantir une certaine homogénéité technique au sein du dispositif cantonal, et d'autre part, de pouvoir bénéficier de conditions financières favorables.

Fin 2017, après que plusieurs exploitants eurent adressé des intentions de renouvellement de véhicules à la DGS, cette autorité a émis la demande que, sous la coordination de l'association des responsables d'exploitation des services d'ambulances (ARESA), une nouvelle démarche de sélection collective soit menée. Un cahier des charges a été élaboré et des offres ont été demandées aux trois principaux fournisseurs établis en Suisse, selon le principe d'un appel d'offres sur invitation. Le choix de l'ARESA a été communiqué à la DGS courant 2018, après que seul l'un de ces trois fournisseurs ait répondu. Depuis lors, les services du dispositif cantonal renouvellent leurs véhicules dans le sens de cette sélection. Notre volonté est d'en faire de même, tant pour respecter la démarche cantonale, la demande de la DGS mais aussi en raison de la cohérence du produit, utilisé depuis plusieurs années par des services vaudois, notamment notre partenaire du Service de protection et sauvetage de la Ville de Lausanne (SPSL).

4. PRODUIT RETENU - DEMARCHE CANTONALE

- Fournisseur : ACT special car center AG, Güterstrasse 21, 5014 Gretzenbach, www.act-specialcar.ch ;
- Châssis : Mercedes-Benz Sprinter 519 CDI 4x4 ;
- Caisson : BAUS-AT ;
- Normes : conforme à la législation en vigueur au moment de la livraison et aux directives de l'Etat (couleur jaune Euro yellow RAL 1016, marquages standardisés du dispositif cantonal) ;
- Garantie : 3 ans ou 10'000 km sur le châssis Mercedes (services inclus), 2 ans sur le caisson ;
- Rabais obtenu par l'ARESA : 15% sur le châssis, 10% sur le caisson ;
- Prix TTC : CHF 239'426.15 ;
- Délai de livraison : environ 12 mois ;
- Fournisseur pour la civière électrique et son système de chargement : EMTECH, route de Satigny 42, 1242 Satigny (fournisseur exclusif en Suisse. Ce type de civière électrique est le seul qui soit actuellement validé par la DGS, essentiellement pour son haut niveau de sécurité pour les patients et pour la qualité du service après-vente) ;

- Civière électrique Power-PRO : le renouvellement n'est pas demandé, l'équipement actuel du Service d'ambulances répond aux besoins ;
- Système de chargement électrique Power-LOAD : CHF 23'160.61 ;
- **Coût total (châssis, caisson et Power-LOAD) : CHF 262'586.76**

Trois des quatre ambulances actuelles du Service sont des Mercedes Sprinter 519. La majorité des ambulances récentes, que ce soit dans le canton de Vaud ou en Suisse, sont également des Mercedes Sprinter. A l'heure actuelle, ce châssis est le seul à répondre aux critères qui guident le choix d'un véhicule destiné à assurer des missions de soins préhospitaliers : puissance adéquate, charge utile en relation avec l'activité, 4x4 si la topographie régionale le requiert, roues arrières jumelées, boîte de vitesses douce, adaptée au transport de patients et, pour terminer, un réseau d'entretien mécanique et de dépannage de proximité efficace, dédié aux poids lourds.

L'entreprise qui assure le suivi technique pour Ambulance Riviera est la société LARAG à Monthey, agréée par Mercedes-Benz pour l'entretien ainsi que pour les dépannages. Ce garage répond aux attentes et a pour habitude de traiter les demandes et les impératifs du Service d'ambulances en priorité absolue. Les trajets entre La Tour-de-Peilz et Monthey sont effectués soit par du personnel ambulancier, soit par les mécaniciens de LARAG. La récente ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz facilite d'autant plus les trajets en direction de Monthey.

5. ASPECTS FINANCIERS

Les principes généraux du financement de l'ASR justifient qu'un investissement de cette importance soit réparti sur plusieurs exercices comptables, ce d'autant plus que l'amortissement annuel est projeté sur une durée de 8 ans par la DGS. Il est, de ce fait, proposé de financer cette acquisition par l'emprunt, en prévoyant un amortissement sur une durée identique. L'amortissement induira une charge annuelle de CHF 32'823.35, couverte par la subvention cantonale. Les intérêts, en se basant sur un taux technique de 0.39 %, seront débités du compte budgétaire 605.3223 « intérêts des emprunts ».

Projection annuelle de la charge d'intérêts			
Année	Emprunt	Amortissement	Intérêts 0.39%
2021	262'000.00	32'750.00	1'021.80
2022	229'250.00	32'750.00	894.08
2023	196'500.00	32'750.00	766.35
2024	163'750.00	32'750.00	638.63
2025	131'000.00	32'750.00	510.90
2026	98'250.00	32'750.00	383.18
2027	65'500.00	32'750.00	255.45
2028	32'750.00	32'750.00	127.73
TOTAL		262'000.00	4'598.10

6. CONCLUSIONS

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

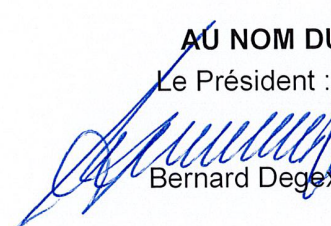
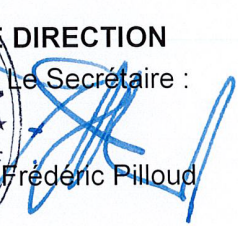
Vu le préavis no x/2019 du Comité de direction du xx relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 262'586.76 .- afin de renouveler une ambulance ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de direction à procéder à l'achat d'une ambulance en remplacement de Corel 972, acquise en 2011 ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 262'586.76.- au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 8 ans par la subvention cantonale octroyée ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et les conventions en rapport avec cette acquisition.

Ainsi adopté le 19 mars 2020

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION
Le Président :  Le Secrétaire : 
Bernard Degex  Frédéric Pilloud

Annexes : ment.